



regle lors d'une mise en vente d'une maison

Par **shakatakien**, le **27/11/2009** à **10:51**

bonjour, voila j'ai herité en copropriété avec plusieurs de mes freres et soeurs de la maison familiale.

la maison de mes parent a (soit disant) etait mis en vente chez le notaire qui s'est occupé de la succession de nos parents.

cela fait plus d'un an et j'ai demandé a plusieurs reprises sans que l'on ne veuille me le fournir comme je pense il doit en etre ainsi un etat des lieu de la maison comprenant le m2 habitable. (peine perdu, je reside a plus de 900 km de la et je n'ai pour le moment pas les moyens financiers de m'y rendre.

deplus je ne sais pas de quelle facon est vendu la maison aucun renseignement ne m'est fourni. il a fallu que je fasse appel a l'ordre des notaires pour faire debloquer la succession de mes parents. car malgré plusierus courrier en recommandé au notaire je n'ai jamais recu de reponse. malgré cela mes freres et soeurs continue a lui faire confiance ce qui n'est pas mon cas.

SUIS JE EN DROIT D'EXIGER ALORS QUE LA MAISON EST SOIT DISANT EN VENTE UN ETAT DES LIEUX DETAILLE AU NOTAIRE PUISQU'IL NE NOUS A JAMAIS ETE FOURNI ?

MERCI PAR AVANCE.

Par **JURISNOTAIRE**, le **27/11/2009** à **11:34**

Bonjour, Shakatakien.

Je vous invite à regarder, dans les dossiers que j'ai traités: "Changer de notaire chargé de la succession".

Suivez les instructions ci-dessous.

Et revenez me voir, si besoin était.

Votre bien dévoué.